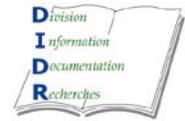


15 mars 2017



Aménagements concernant la réintégration de Vietnamiens d'outre-mer dans la nationalité vietnamienne (2014) et contrôle des antécédents judiciaires des personnes de retour au Viêt Nam

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Résumé : Depuis octobre 2014, le nombre de documents permettant de réintégrer la nationalité vietnamienne a augmenté et la date limite pour engager la procédure de réintégration dans cette nationalité a été supprimée. Le ministère de la Justice peut délivrer des certificats d'antécédents judiciaires aux citoyens vietnamiens résidant en dehors du Viêt Nam.

Abstract: Since October 2014 the number of acts allowing to retain the Vietnamese citizenship increased and the deadline to start the procedure of retaining this nationality was suppressed. The ministry of Justice can issue judicial records cards to Vietnamese citizens living outside of Vietnam.

Nota : La traduction des citations en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Assouplissement des conditions de réintégration dans la nationalité en 2014

Par la loi n°56/2014/QH13 du 26 juin 2014 et le décret d'application de celle-ci n°97/2014/NĐ-CP du 17 octobre 2014, la réintégration de personnes d'origine vietnamienne résidant hors du Viêt Nam a été facilitée. Celle-ci était prévue par la loi n°24/2008/QH12 du 13 novembre 2008 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009 (aux termes de l'article 43 de cette loi), et suivie du décret n°78/2009/ND-CP du 2 septembre 2009.¹

1.1. Production de nouveaux documents de preuve

Selon l'article 11 de cette loi de 2008, ces personnes devaient produire au moins un des documents suivants prouvant leur nationalité vietnamienne : « certificat de naissance (si le certificat de naissance n'établit pas clairement la nationalité vietnamienne, des documents prouvant la nationalité des parents sont requis), carte populaire d'identité, passeport vietnamien, décision autorisant la naturalisation au Viêt Nam, décision autorisant la restauration de la nationalité vietnamienne, décision reconnaissant l'adoption d'un enfant étranger ou décision autorisant un étranger à adopter un enfant vietnamien. »²

Le décret du 17 octobre 2014 a amendé l'article 19 alinéa 2 du décret du 2 septembre 2009 en **augmentant le nombre de documents prouvant la nationalité vietnamienne** :

« a) actes de naissance, de décès, de mariages, livrets de famille, cartes d'identité et tous documents utiles délivrés par des agences compétentes de 1945 au 1^{er} juillet 2009, dans lesquels la nationalité vietnamienne ou toute information relative à celle-ci sont établies.

b) actes de naissance, de décès, de mariages, livrets de famille, cartes d'identité et tous documents utiles délivrés avant le 30 avril 1975 par l'ancien régime au Sud Viêt Nam ou par des agences étrangères compétentes dans lesquels des informations relatives à la nationalité vietnamienne sont considérées comme des fondements pour considérer et déterminer la nationalité vietnamienne. »³

1.2. Suppression de la limite de délai d'enregistrement

Les personnes désirant une réintégration dans la nationalité vietnamienne doivent faire enregistrer leur demande auprès des missions diplomatiques vietnamiennes. **Le décret du 17 octobre 2014 a supprimé l'alinéa mentionnant une limite de délai d'enregistrement au 1^{er} juillet 2014** de la nouvelle rédaction de l'article 18 du décret du 2 septembre 2009.⁴

¹ Viêt Nam, Assemblée Nationale, 13/11/2008; Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, 22/09/2009; Viêt Nam, Assemblée Nationale, 26/06/2014; Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, 17/10/2014.

² Viêt Nam, Assemblée Nationale, 13/11/2008.

³ Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, 17/10/2014.

⁴ Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, 22/09/2009; Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, 17/10/2014.

2. Les certificats d'antécédents judiciaires

En vertu de l'article 7 de la loi n°28/2009/QH12 du 17 juin 2009, les services de sécurité et judiciaires vietnamiens (« *procedure-conducting agencies* »), les « agences d'Etat » et les « organisations socio-politiques ou politiques » vietnamiennes peuvent demander au ministère de la Justice la délivrance d'un certificat d'antécédents judiciaires (*Phiếu lý lịch tư pháp ; judicial records card*) concernant une personne de nationalité vietnamienne ou une personne étrangère résidant au Viêt Nam. Selon l'article 5 de ladite loi, les citoyens vietnamiens condamnés par des tribunaux pénaux vietnamiens ou étrangers sont particulièrement concernés par ces dispositions pour prouver leurs antécédents judiciaires et attester que les jugements et les peines ont bien été exécutés. Le Centre national des casiers judiciaires (*National Center for Judicial Records*), sous tutelle du ministère de la Justice, délivre notamment les certificats d'antécédents judiciaires aux Vietnamiens résidant outre-mer (art. 44 al. 2b de ladite loi) ou dont l'adresse au Viêt Nam n'est pas identifiée (art. 44 al. 1a). Ceux-ci doivent déposer leur demande de certificat au Département provincial du ministère de la Justice dont dépend la localité où ils résidaient avant de quitter le Viêt Nam (art. 45). Les organismes réclamant un tel certificat doivent en faire de même (art. 47, al. 3)⁵.

Il existe deux types de certificats d'antécédents judiciaires :

- le certificat d'antécédents judiciaires n°1 est délivré aux citoyens vietnamiens et étrangers concernés, ainsi qu'aux agences d'Etat et organisations socio-politiques ou politiques vietnamiennes ; il peut mentionner en sus les interdictions d'occuper certains postes ou de fonder des entreprises ou coopératives. Les remises de peines n'y sont pas mentionnées.
- le certificat d'antécédents judiciaires n°2 est délivré aux services de sécurité et judiciaires vietnamiens et aux individus qui en font la demande ; il mentionne les condamnations, les peines effectuées, les remises de peine et les interdictions d'occuper certains postes ou de fonder des entreprises ou coopératives.⁶

⁵ Viêt Nam, Law on judicial records, 17/06/2009.

⁶ Viêt Nam, Law on judicial records, 17/06/2009; *Vietnam Law Magazine*, 14/06/2011.

Bibliographie

(sites web consultés en mars 2017)

Document DIDR

DIDR, *Viêt Nam : La réintégration des Vietnamiens expatriés dans la nationalité vietnamienne*, OFPRA, 20/08/2014, 5 p.

https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_note_de_synthese_viet_nam_reintegration_des_expatries_dans_la_nationalite_vietnamienne_ofpra_20.08.2014.pdf

Textes juridiques

Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, *Decree No. 97/2014/NĐ-CP dated October 17, 2014, amending Decree No. 78/2009ND-CP (22/09/2009) stipulating in detail and guiding the implementation of the Law on Vietnamese nationality*, 17/10/2014, dans le site web juridique *Hệ thống pháp luật Việt Nam* (système juridique du Viêt Nam)

<http://hethongphapluatvietnam.com/decree-no-97-2014-nd-cp-dated-october-17-2014-amending-decree-no-78-2009nd-cp-stipulating-in-detail-and-guiding-the-implementation-of-the-law-on-vietnamese-nationality.html>

Viêt Nam, Assemblée Nationale, *Law No. 56/2014/QH13 Amending and Supplementing a Number of Articles of the Law on Vietnamese Nationality*, 26/06/2014, dans le site web juridique : *Minh Khuê Law Firm*

<https://luatminhkhue.vn/en/law/law-no-56-2014-gh13-of-the-national-assembly-amending-and-supplementing-a-number-of-articles-of-the-law-on-vietnamese-nationality.aspx>

Viêt Nam, Premier ministre, Gouvernement, *Decree No. 78/2009/ND-CP of September 22, 2009, detailing and guiding a number of articles of the Law on Vietnamese Nationality*, 22/09/2009 <http://www.refworld.org/docid/4b470b2d2.html>

Viêt Nam, Assemblée Nationale, *Law on Vietnamese Nationality No. 24/2008/QH12*, 13/11/2008 <http://www.refworld.org/docid/4ac49b132.html>

Sociétés de conseil

CIS Law Firm (société de conseil juridique fondée en 2008 et sise à Ho Chi Minh City), "Overseas Vietnamese", 2017 <http://www.cis.vn/en/services-dich-vu/overseas-vietnamese-viet-kieu-nguoi-nuoc-ngoai/>

ANT Lawyers (cabinet d'avocats vietnamiens sis à Hanoi, Danang et Ho Chi Minh City), « Judicial Record Card in Vietnam », 04/07/2015 <http://www.antlawyers.vn/library/criminal-record-check.html>

Média

Vietnam Law Magazine (publication non indépendante de l'agence de presse officielle vietnamienne *Vietnam News Agency*), "Vietnamese citizenship registration further simplified", 28/10/2014 <http://vietnamlawmagazine.vn/vietnamese-citizenship-registration-further-simplified-2867.html>

Vietnam Law Magazine, "Citizenship of applicants for Vietnamese nationality", 20/11/2014 <http://vietnamlawmagazine.vn/citizenship-of-applicants-for-vietnamese-nationality-4834.html>

Vietnam Law Magazine, "Law on Judicial Records", 14/06/2011
<http://vietnamlawmagazine.vn/law-on-judicial-records-4060.html>

NGUYEN Van Toan, "Tackling the issue of dual citizenship", *Vietnam Law Magazine*, 01/07/2009
<http://vietnamlawmagazine.vn/tackling-the-issue-of-dual-citizenship-3591.html>